

1. CODES DE LA FORMATION

- Formacode 31768: Conduite d'engins de levage
- NSF 311 - Transport, manutention, magasinage
- RS6866 : [Certificat d'aptitude à conduire en sécurité \(CACES\) - Recommandation 489 catégorie 1A : Transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite](#). Date de fin d'enregistrement : 31/10/2029
- RS6867 : [Certificat d'aptitude à conduire en sécurité \(CACES\) - Recommandation 489 catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée > 1,20 m](#). Date de fin d'enregistrement : 31/10/2029
- RS6800 : [Certificat d'aptitude à conduire en sécurité \(CACES\) - Recommandation 489 catégorie 2A : Chariots à plateau porteur](#). Date de fin d'enregistrement : 01/10/2029
- RS6868 : [Certificat d'aptitude à conduire en sécurité \(CACES\) - Recommandation 489 catégorie 2B : Chariots tracteurs industriels](#). Date de fin d'enregistrement : 31/10/2029
- RS6869 : [Certificat d'aptitude à conduire en sécurité \(CACES\) - Recommandation 489 catégorie 3 – Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux](#). Date de fin d'enregistrement : 31/10/2029
- RS6870 : [Certificat d'aptitude à conduire en sécurité \(CACES\) - Recommandation 489 catégorie 5 : Chariots élévateurs à mat rétractable](#). Date de fin d'enregistrement : 31/10/2029
- RS6872 : [Certificat d'aptitude à conduire en sécurité \(CACES\) - Recommandation 489 catégorie 6 : Chariots élévateurs à poste de conduite élévable](#). Date de fin d'enregistrement : 31/10/2029
- Certificateur : INRS

2. OBJECTIF PEDAGOGIQUE GENERAL

- Acquérir les connaissances théoriques et les compétences pratiques nécessaires à la conduite en sécurité d'un chariot automoteur à conducteur porté conformément à la Recommandation R489 de l'INRS, afin de réussir les épreuves du CACES® correspondant aux catégories choisies.

3. OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les responsabilités liées à l'utilisation d'un chariot automoteur.
- Appliquer les règles de sécurité prévues par la recommandation R489.
- Réaliser les vérifications avant utilisation.
- Conduire un chariot dans le respect des règles de sécurité.
- Manipuler les charges conformément aux procédures.
- Effectuer les opérations de stockage, déstockage et gerbage selon la catégorie préparée.
- Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau.
- Réussir les épreuves théoriques et pratiques du CACES®.

4. JUSTIFICATION DE L'ACTION

- Référentiel de certification de l'Assurance Maladie et Recommandation R.489

5. PUBLIC VISE

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Intérimaires
- Toute personne amenée à conduire un chariot automoteur.

6. PREREQUIS

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Comprendre et lire le français.
- Être reconnu apte médicalement.
- Réaliser un positionnement préalable permettant d'adapter le parcours.

7. ANALYSE DES BESOINS DES BENEFICIAIRES

Avant l'entrée en formation, un entretien et un positionnement permettent de déterminer :

- les catégories à préparer ;
- le niveau initial du stagiaire ;
- son expérience de conduite ;
- ses besoins spécifiques ;
- les éventuelles adaptations pédagogiques.

Ces éléments permettent d'individualiser le parcours de formation.

8. ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est réalisée :

- en centre de formation ;
- ou directement dans les locaux du client (formation intra-entreprise).

Dans le cadre d'une formation intra-entreprise, le plateau technique devra répondre aux exigences de la Recommandation R489 de l'INRS ainsi qu'aux conditions nécessaires à la réalisation des épreuves certificatives.

Le stagiaire peut préparer :

- une seule catégorie ;
- plusieurs catégories au cours d'une même session (jusqu'à quatre catégories).

9. DUREE DE L'ACTION

La durée est individualisée.

Elle dépend notamment :

- du nombre de catégories préparées ;
- du niveau initial du stagiaire ;
- de son expérience professionnelle ;
- du type de formation (initiale ou renouvellement).

La durée exacte est précisée dans la convention ou le contrat de formation.

10. NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE

- 12 personnes au maximum en formation théorique

11. CONTENU DU PROGRAMME

Conduire et utiliser un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (en vert) que pratiques (en bleu) :

Tronc commun sur le module théorique :

- Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, ...).
- Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
- Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités
- Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
- Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
- Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
- Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).

Catégorie 1A :

- Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et assurant les

vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité de chariot à conducteur porté.

- Réaliser les opérations de conduite à vide et en charge (en marche avant, en marche arrière, en ligne droite, en virage, pour arrêter le chariot) en respectant les règles de sécurité
- Réaliser les manœuvres et opérations de transport ou la préparation de commande au sol en respectant les règles de sécurité.

Catégorie 1B :

- Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'un gerbeur à conducteur porté à hauteur de levée > 1,20 m.
- Réaliser les opérations de conduite en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les manœuvres et opérations de manutention en respectant les règles de sécurité (du niveau du sol jusqu'à 2,90 m minimum).
- Réaliser les opérations d'entretien quotidien et de maintenance en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.

Catégorie 2A :

- Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité de chariots porteurs (capacité de charge ≤ 2 tonnes).
- Réaliser les opérations de conduite du chariot porteur en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les opérations de chargement / déchargement du plateau et d'arrimage de la charge en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les opérations d'entretien quotidien et de maintenance en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.

Catégorie 2B :

- Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'un chariot tracteur industriel.
- Réaliser les opérations de conduites à vide et avec une remorque attelée en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les manœuvres et opérations d'arrimage d'une (ou plusieurs) remorque(s) au chariot en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les opérations d'entretien quotidien et de maintenance en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.

Catégorie 3 :

- Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité de chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes).
- Réaliser les opérations de conduites en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les manœuvres et opérations de manutention en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les opérations d'entretien quotidien et de maintenance en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.

Catégorie 5 :

- Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité de chariots élévateurs gerbeurs à longers porteurs.
- Réaliser les opérations de conduites en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les manœuvres et opérations de manutention en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les opérations d'entretien quotidien et de maintenance en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.

Catégorie 6 :

- Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et assurant les

vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'un chariot élévateur gerbeur.

- Réaliser les opérations de conduites en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les manœuvres et opérations de manutention en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les opérations d'entretien quotidien et de maintenance en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.

12. MOYENS D'ENCADREMENT

- Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un service Clients, d'un service Qualité et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs
- Organisme doté de la certification Qualiopi
- Organisme agréé par l'OC Dekra Certification

13. MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Formateurs dotés d'une expérience professionnelle dans leur domaine d'enseignement d'au moins 5 ans
- Support d'animation pédagogique standardisé utilisé en vidéo-projection lors de la théorie en salle
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques au cours d'une succession d'exercices individuels
- Tests blancs en vue d'une préparation au test théorique
- Pour les apports théoriques: salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, écran TV, tableau papier type paperboard ou effaçable
- Aire d'évolution conforme avec chariots conformes à la catégorie préparée et charges normalisées
- EPI (chaussures de sécurité et gilet réfléchissant à fournir par l'apprenant)

14. MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

- Positionnement initial ;
- Evaluations formatives tout au long de la formation ;
- Tests blancs théoriques ;
- Mises en situation pratiques ;
- Epreuves certificatives théoriques et pratiques réalisées conformément à la recommandation R489.
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.489 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES). Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.

15. SANCTION DE L'ACTION

- Après réussite aux épreuves, délivrance du CACES® correspondant aux catégories obtenues.
- En cas de réussite partielle, délivrance d'une attestation mentionnant les catégories validées.

16. DEBOUCHES

Cette formation permet aux salariés, demandeurs d'emploi et professionnels d'acquérir les compétences nécessaires à la conduite en sécurité des chariots de manutention à conducteur porté. Elle favorise l'accès ou l'évolution vers des postes de **cariste, magasinier-cariste, préparateur de commandes, agent logistique, agent de quai, gestionnaire de stock ou opérateur de production**, dans les secteurs de la logistique, de l'industrie, du transport, de la distribution, du BTP et de l'agroalimentaire. **L'obtention du CACES® R489 constitue un élément facilitant la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur**, sous réserve du respect des autres exigences réglementaires (aptitude médicale, formation adaptée et connaissance des lieux et des consignes de sécurité).

17. SECURITE

Suivant le contexte sanitaire, le port du masque et l'utilisation du gel hydroalcoolique pourront être recommandés.

18. ACCESSIBILITE

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un accompagnement individualisé peut être mis en œuvre après étude des besoins avec notre référente handicap. Pour plus d'informations, contactez notre référente handicap, Yasmine El Mashouly par email : yasmine@gammaconsulting.fr

19. DELAI DE REALISATION

Selon les disponibilités des sessions et les délais imposés par les modalités de financement mobilisées (CPF, OPCO, France Travail, financement personnel).